

Parrain et marraine, quelle mission ?

1. Quelles sont les conditions pour être parrain ou marraine ?

Baptême catholique - Étant donné leur mission spirituelle concernant l'entrée dans l'Église et l'accompagnement dans la vie chrétienne de l'enfant qui sera baptisé, les parrains et marraines doivent être baptisés dans l'Église catholique et avoir suivi un parcours de catéchèse qui les aura amené à recevoir l'Eucharistie voir même la Confirmation. Beaucoup de paroisses demandent un **certificat de baptême**.

Foi - On ne peut pas être parrain ou marraine si on n'a pas la foi chrétienne, en effet le rite du baptême prévoit de demander au parrain et à la marraine de réciter le Credo ou de dire "Je crois".

Vie chrétienne - La cohérence de vie du parrain et de la marraine avec l'Évangile est souhaitée. Il faut mener une vie cohérente avec la foi. Il est possible de prendre comme parrain ou marraine une personne divorcée-remariée, à condition qu'elle mène une vie chrétienne authentique.

Âge - Les parrains et marraines doivent aussi avoir au moins seize ans pour qu'ils aient la maturité suffisante pour accompagner leur filleul, à moins que le prêtre n'estime devoir faire une exception pour une raison valable.

Aptitudes - Il faut que cette personne ait les aptitudes et l'intention de remplir cette fonction.

Parenté - Les parents ne peuvent pas être parrain et marraine de leur enfant, car le parrain et la marraine ont un rôle complémentaire de celui des parents

Un couple peut être parrain et marraine. Il n'y pas de limite pour le nombre de filleuls que l'on peut avoir.

2. Une personne non catholique peut-elle avoir un certain rôle de parrainage ?

Rôle du témoin de baptême.

Une personne chrétienne non catholique ne peut pas être parrain ou marraine, car ceux-ci ont une mission par rapport à l'Église catholique. Mais une personne baptisée non catholique, par exemple un protestant ou un orthodoxe, peut être "témoin" du baptême et signer comme tel sur le registre du baptême. Il a le même rôle humain que le parrain sans avoir la mission ecclésiale du parrain. Pendant la célébration, il peut lire un texte et la prière universelle. Cependant il faut qu'il y ait au moins un parrain ou une marraine catholique.

3. Une personne non baptisée peut-elle avoir un certain rôle ?

Certains parents souhaiteraient que quelqu'un, en qui ils ont une totale confiance, puisse être parrain/marraine de leur enfant, alors qu'il n'est pas chrétien, pas baptisé. Cela n'est pas possible d'être inscrit sur un registre catholique, mais on peut être parrain ou marraine de cœur.

4. Est-il obligatoire d'avoir un parrain ou une marraine ?

Il arrive que les parents ne trouvent pas de parrain et de marraine pour leur enfant. Il est nécessaire d'avoir un parrain ou une marraine, parce qu'ils ont en principe un rôle religieux. Un seul peut suffire. En cas de difficulté, il faut en parler avec le prêtre qui prépare le baptême. En cas de grave nécessité, on peut même baptiser sans parrain ni marraine ([code de droit canonique, canon 872](#))

5. Se faire représenter au baptême par procuration

Si parrain et marraine ne peuvent participer à la cérémonie, ils peuvent se faire représenter. Ils doivent donner une procuration à la personne qui les représente. (Je donne procuration à X pour me représenter au baptême de Y). Les parrains et marraines ne sont pas obligés de participer à la réunion de préparation, mais ils y sont les bienvenus. Cela peut être pour eux l'occasion de redécouvrir leur foi chrétienne et de réfléchir à leur mission ainsi qu'à la manière de la réaliser.

6. Rôle du parrain en cas de décès des parents ?

En cas de décès des parents, le rôle des parrains et marraines se trouve renforcé. Ils sont investis d'une responsabilité morale selon leurs liens affectifs avec leur filleul. Mais la loi civile (en France et au Canada) ne leur reconnaît aucun statut particulier. Parrain et marraine n'ont aucun droit. Ils ne sont donc pas tenus d'assumer la garde de l'enfant.

7. Quelle est le rôle liturgique des parrains et marraines pendant la célébration ?

Au début de la célébration, sur la demande du célébrant, ils expriment la manière dont ils conçoivent leur rôle. Souvent, on leur demande de lire des textes ou de lire la prière universelle. Ils font la profession de foi avec les parents du baptisé. Parfois c'est la marraine qui tient l'enfant au moment où l'on verse l'eau du baptême. Habituellement c'est le parrain qui allume le cierge du baptisé au cierge pascal et ensuite qui porte le cierge symbole de sa mission. Les parrains et marraines signent sur le registre du baptême. Les parents du baptisé demandent parfois au parrain et à la marraine de rédiger des intentions de prière ou de trouver une lecture ou un poème.

8. Combien peut-on avoir de parrain et de marraine ?

L'idéal est d'avoir un parrain et une marraine (parenté spirituelle), mais un seul peut suffire. Quant à la dualité homme-femme, elle a probablement été retenue par l'Église pour suggérer la parenté spirituelle du parrain et de la marraine. Le baptême étant présenté comme une nouvelle naissance (cf. Jn 3,5), il semble normal que la parenté charnelle des parents soit complétée symboliquement par la parenté spirituelle d'un homme et d'une femme

Avoir deux parrains ou deux marraines, n'est pas prévu par le droit de l'Église. ([canon 873](#)) et cela pour respecter la dualité homme-femme.

(www.cybercure.fr)